



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
20 octobre 2003
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2004

23-30 janvier 2004, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003

Table des matières

*Numéro de la
décision*

Page

**Première session ordinaire de 2003
(New York, 20-23 janvier)**

2003/1	Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration	3
2003/2	Assistance au Myanmar	3
2003/3	Situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, y compris l'évolution du montant de la réserve opérationnelle	4
2003/4	Examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	4
2003/5	Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes	5
2003/6	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003	6

**Session annuelle de 2003
(New York, 6-19 juin)**

2003/7	Programmation commune (PNUD)	12
2003/8	Évaluation du plan de financement pluriannuel du PNUD (2000-2003) et directives pour l'élaboration du prochain plan (2004-2007)	13
2003/9	Fonds d'équipement des Nations Unies	14
2003/10	Coopération technique entre pays en développement	15
2003/11	Engagements de financement en faveur du PNUD	16
2003/12	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	16
2003/13	Délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP	17



2003/14	Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	17
2003/15	Missions de visite communes	17
2003/16	Rapport annuel du FNUAP	18
2003/17	Évaluation du plan de financement pluriannuel du FNUAP (2000-2003) et directives pour l'élaboration du prochain plan (2004-2007)	19
2003/18	Programmation commune (FNUAP)	20
2003/19	Engagements financiers en faveur du FNUAP	21
2003/20	Fonds pour l'environnement mondial	21
2003/21	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2003	22
	Seconde session ordinaire de 2003 (New York, 8-12 septembre)	
2003/22	PNUD : budget d'appui biennal 2004-2005	29
2003/23	Budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	31
2003/24	PNUD : plan de financement pluriannuel 2004-2007	31
2003/25	Activités d'évaluation du PNUD	32
2003/26	UNOPS : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005, et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle	34
2003/27	Examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	34
2003/28	Fonds des Nations Unies pour la population : projet de budget d'appui biennal 2004-2005	35
2003/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2003	36

2003/1**Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993 relative aux fonctions du Conseil d'administration (par. 22) et les décisions du Conseil d'administration 96/6 du 19 janvier 1996 et 96/45 du 13 septembre 1996, dont il est tenu compte dans le document DP/2003/CRP.6, relatives à la rationalisation de la documentation;

2. *Prend note* du suivi du rapport sur la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration (DP/2003/CRP.6) et du rapport sur la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration (DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2);

3. *Encourage* le resserrement des relations entre les délibérations du Conseil d'administration et les activités sur le terrain, en tenant compte de la nécessité de renforcer la programmation entreprise à l'initiative des pays;

4. *Décide* d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa session annuelle de juin 2003;

5. *Invite* les États Membres, par l'intermédiaire du Bureau, à présenter, avant le 15 mai 2003, des contributions au sujet de la justification de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration ainsi que des propositions précises à ce sujet.

23 janvier 2003

2003/2**Assistance au Myanmar***Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* ses décisions 93/21, 98/14 et 2001/15;

2. *Est conscient* des besoins critiques sur le plan humanitaire et fondamentaux sur le plan du développement humain de l'ensemble de la population du Myanmar;

3. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2003/3) et du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante sur le Myanmar, en particulier les questions et problèmes stratégiques qui y sont soulevés;

4. *Encourage* le PNUD à développer, dans le cadre de son mandat, l'impact de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain, compte tenu du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante.

23 janvier 2003

2003/3
Situation financière du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets, y compris l'évolution
du montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'exécution du budget révisé du Bureau pour 2002 (DP/2003/CRP.3) et des renseignements complémentaires qu'il contient;
2. *Constate* que les chiffres préliminaires pour la fin de l'année se rapprochent des projections présentées dans le document DP/2003/CRP.3 concernant la fin de l'année et *salue* l'action menée à ce propos par le personnel du Bureau;
3. *Se déclare préoccupé* par la baisse persistante du montant de la réserve opérationnelle;
4. *Prie* le Directeur exécutif par intérim du Bureau de lui présenter pour le 1er avril 2003, par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion, un rapport sur les chiffres effectifs actualisés pour la fin de l'année 2002 ainsi que les projections concernant les recettes et les dépenses et le montant de la réserve opérationnelle pour 2003.

23 janvier 2003

2003/4
Examen indépendant du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2002/22, dans laquelle il a décidé d'organiser un examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ainsi que de questions connexes;
2. *Déplore* la soumission tardive de la note conjointe du Comité de coordination de la gestion et du Directeur exécutif de l'UNOPS au sujet de l'examen indépendant du modèle d'activité de l'UNOPS et de questions connexes (DP/2003/CRP.4), qui contient un projet de budget révisé pour l'examen indépendant;
3. *Approuve* le budget de l'examen indépendant à hauteur de 255 000 dollars (DP/2003/CRP.4);
4. *Prie* le PNUD de préfinancer l'étude et de prendre les mesures nécessaires aux fins de remboursement par les pays membres intéressés;
5. *Demande* à tous les pays qui sont en mesure de le faire de verser sans tarder des contributions afin de financer l'examen indépendant, au plus tard le 21 février 2003;
6. *Décide* que l'examen indépendant sera effectué par une firme de consultants sélectionnée par une procédure d'appel d'offres ouverte et transparente

et *demande* que le Comité de coordination de la gestion engage la procédure sans tarder, notamment l'organisation des modalités contractuelles appropriées pour l'exécution de l'étude, en ayant à l'esprit le paragraphe 16 du mandat énoncé dans le document DP/2003/CRP.4 tel qu'il est modifié ci-après;

7. *Décide* de modifier comme suit le paragraphe 16 du mandat :

L'examen devrait durer 90 jours francs. L'équipe de base se composera de spécialistes de la restructuration d'organisations dans l'administration publique internationale, de la prestation de services dans la gestion du secteur public et du secteur privé, de l'administration de sociétés, du gouvernement d'entreprise et de la comptabilité. L'équipe devrait avoir la possibilité de faire appel à des compétences spécialisées. L'un des membres de l'équipe devrait posséder une connaissance approfondie des marchés actuels et potentiels dans le système des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de la coopération pour le développement, du maintien de la paix et des activités humanitaires;

8. *Demande* un rapport préliminaire sur les activités et les recommandations de la mission d'étude qui sera présenté à sa session annuelle de juin 2003 et *demande également* que le rapport final de la mission d'étude, contenant les observations du Directeur exécutif de l'UNOPS, lui soit soumis par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion avant sa seconde session ordinaire de 2003.

23 janvier 2003

2003/5

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2003/6) et de sa mise à jour (DP/2003/CRP.7), de la suite donnée par le FNUAP au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2003/1) et du document « UNOPS : suite donnée au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 » (DP/2003/7 et Corr.1);

2. *Note* que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) n'était pas assortie de réserves et *se félicite* des importantes améliorations qui ont été apportées;

3. *Constate avec préoccupation* que le Comité des commissaires aux comptes a publié des rapports modifiés concernant le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS;

4. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à poursuivre leur action de suivi pour ce qui est des audits des dépenses au titre de l'exécution nationale;

5. *Se félicite* de l'achèvement imminent des accords sur le niveau de service concernant les services fournis par le PNUD au FNUAP et à l'UNOPS;

6. *Se félicite également* des consultations en cours entre le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour élaborer une stratégie de prévention des fraudes avant la fin de 2003;

7. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de chercher à simplifier, harmoniser et normaliser l'établissement de leurs rapports financiers.

23 janvier 2003

2003/6

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2003, il a :

Point 1

Organisation des travaux

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2003 :

Président : S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti)

Vice-Président : S. E. M. Ahmed Al-Haddad (Yémen)

Vice-Président : M. Denys Toscano (Équateur)

Vice-Président : M. Juraj Koudelka (République tchèque)

Vice-Président : Mme Kjersti Rodsmoen (Norvège)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session annuelle de 2003 (DP/2003/L.1 et Corr.1);

Adopté le rapport de sa seconde session ordinaire de 2002 (DP/2003/1);

Adopté son plan de travail annuel pour 2003 (DP/2003/CRP.1);

Adopté la décision 2003/1 du 23 janvier 2003 sur l'amélioration de ses méthodes de travail;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2003 :

Session annuelle de 2003 : 6 juin et 9-19 juin 2003 (New York)

Seconde session ordinaire de 2003 : 8-12 septembre 2003

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plans d'action du PNUD pour 2000-2003

Pris note de l'exposé oral concernant les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 et du document de séance contenant des renseignements complémentaires (DP/2003/CRP.8).

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays pour les pays suivants : Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Nigéria, République démocratique du Congo et Seychelles;

Approuvé les programmes de pays pour l'Inde, la Malaisie, les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, le Timor oriental et les programmes multinationaux pour les îles Cook, Nioué et Tokélaou ainsi que les pays des Îles du Pacifique;

Approuvé les programmes de pays pour la Bolivie, Cuba, la République dominicaine et le Venezuela;

Approuvé les programmes de pays pour le Bahreïn, la Jamahiriya arabe libyenne et la Jordanie;

Approuvé les prorogations des cadres de coopération avec la République centrafricaine et la Thaïlande (DP/2003/8);

Pris note du rectificatif au deuxième cadre de coopération avec le Panama (DP/CCF/PAN/2/Corr.1);

Adopté la décision 2003/2 du 23 janvier 2003 sur l'assistance au Myanmar;

Pris note du rapport sur l'assistance à Djibouti (DP/2003/4) et l'esquisse de programme de pays pour Djibouti (DP/CPO/DJI/1).

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport sur la réserve spéciale du PNUD au titre des cessations de service au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et sur les obligations affectant le PNUD (DP/2003/CRP.2).

Point 5

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2003/3 du 23 janvier 2003 sur la situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ainsi que l'évolution du montant de la réserve opérationnelle;

Adopté la décision 2003/4 du 23 janvier 2003 sur l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Point 6

Missions de visite

Pris note du rapport sur les missions de visite (DP/2002/CRP.5);

Approuvé le montant et convenu des dates proposées ainsi que de la composition des missions de visite.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 7

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2000-2001

Adopté la décision 2003/5 du 23 janvier 2003 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 concernant le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note de la mise à jour du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2003/CRP.7).

Point 8

Rapports au Conseil économique et social

Pris note des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2003/5) et du Directeur exécutif du FNUAP (DP/FPA/2003/2) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, accompagnés d'observations.

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes des pays ci-après :

Afrique : Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie et Nigéria;

États arabes : Djibouti et Jordanie;

Asie et Pacifique : Bangladesh, Chine, Inde, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, région du Pacifique Sud et Timor oriental;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie, Colombie, El Salvador et Venezuela.

Point 10

Questions diverses

I. Réunion d'information

Tenu une réunion d'information au sujet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le Conseil a décidé que les délégations avaient besoin de

davantage de temps pour examiner avec leur capitale la Déclaration de Beijing de la deuxième assemblée du FEM. Il a été proposé que cette question soit examinée lors de la session annuelle de juin 2003. Une note de l'Administrateur sera établie pour être distribuée à la mi-mars 2003 au plus tard.

II. Consultations officielles

Tenu des consultations officielles au sujet d'évaluations stratégiques de questions internes prioritaires pour l'organisation.

23 janvier 2003

Projet de plan de travail Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

Session annuelle de 2003 (New York, 6-19 juin)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 6 juin	10 heures-18 heures		<i>Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM</i>
Lundi 9 juin	11 heures-18 heures		<i>Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM</i>
Mardi 10 juin	10 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail – Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2003 <p>Débat consacré au PNUD</p>
		2	Rapport annuel de l'Administrateur <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel de l'Administrateur – Rapport sur le cadre de financement pluriannuel – Annexe statistique – Rapport du Corps commun d'inspection
	15 heures		Manifestation spéciale (à déterminer)
Mercredi 11 juin	10 heures	2	Rapport annuel de l'Administrateur (<i>suite</i>)
		3	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel axé sur les résultats
	15 heures	4	Coopération technique entre pays en développement <ul style="list-style-type: none"> – Nouveau cadre de coopération
		7	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur le développement humain conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale
Jeudi 12 juin	10 heures	5	Engagements de financement à l'égard du PNUD <ul style="list-style-type: none"> – État des engagements de financement ordinaire à l'égard du PNUD
		6	PNUD : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Esquisses de programme de pays

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	13 heures-14 heures		Consultations officieuses au sujet des fonds d'affectation spéciale thématiques
	15 heures	6	PNUD : Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
		8	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel du Directeur exécutif – Rapport d'étape sur l'examen indépendant
Vendredi 13 juin	10 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		10	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> – PNUD : Rapport sur l'audit et le contrôle internes – FNUAP : Rapport sur l'audit et le contrôle internes
		11	Missions de visite <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur les missions de visite
	15 heures	12	Programmation <ul style="list-style-type: none"> – Rapport du PNUD/FNUAP sur les outils communs de contrôle de l'avancement et d'évaluation des résultats des programmes de pays respectifs
		9	Amélioration des méthodes de travail du Conseil <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil
Lundi 16 juin	10 heures		Débat consacré au FNUAP
		13	Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 – Aperçu statistique – Cadre de financement pluriannuel – Approches sectorielles – Aide humanitaire – Approvisionnement régulier en produits liés à la santé génésique
	15 heures	13	Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 (<i>suite</i>)
Mardi 17 juin	10 heures	14	Délégation de pouvoirs concernant le personnel du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur la délégation de pouvoirs au Directeur exécutif au sujet des questions liées au personnel du FNUAP

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures	15	Engagements de financement à l'égard du FNUAP – Rapport sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP
Mercredi 18 juin	10 heures	16	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes – Esquisses de programme de pays
	15 heures	16	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
Jeudi 19 juin	10 heures	17	FNUAP : Programme consultatif technique – Rapport sur un cadre de contrôle et d'évaluation du Programme consultatif technique
	15 heures	18	Questions diverses – Fonds mondial de solidarité Décisions en attente
		1	Questions d'organisation

2003/7

Programmation commune (PNUD)

Le Conseil d'administration

1. *Salue* l'engagement du PNUD et sa contribution à plusieurs mesures de réforme, notamment au programme de réformes du Secrétaire général, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, et à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001;

2. *Prie* l'Administrateur de soumettre à son examen, à sa session annuelle de 2004, un rapport écrit contenant une évaluation, s'appuyant sur des exemples concrets, de l'expérience du PNUD en matière de programmation commune et d'autres initiatives novatrices et concertées visant à améliorer l'efficacité de la programmation et à réduire les coûts de transaction relatifs aux pays bénéficiaires du programme.

13 juin 2003

2003/8

**Évaluation du plan de financement pluriannuel du PNUD
(2000-2003) et directives pour l'élaboration du prochain plan
(2004-2007)**

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 98/23 et 99/23 relatives au plan de financement pluriannuel pour 2000-2003;

2. *Prend note* du rapport sur le plan de financement pluriannuel pour la période 2000-2003 (DP/2003/12 et DP/2003/CRP.14), ainsi que des observations y relatives du Conseil d'administration;

3. *Se félicite* des résultats obtenus au cours de la période 2000-2003, s'agissant de la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel;

4. *Réaffirme* le rôle du PNUD dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de la promotion des objectifs de développement du Millénaire* dans le cadre de l'appui qu'il fournit aux pays bénéficiaires du programme;

5. *Souligne* que le PNUD a pour rôle principal d'appuyer, dans le cadre de son mandat, les plans et priorités de développement nationaux ainsi que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'ils existent, compte tenu de ses avantages comparatifs dans les domaines du renforcement des capacités, des services consultatifs et de la sensibilisation, ainsi qu'en matière de coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies au niveau des pays et par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement;

6. *Prie* le PNUD de mettre en concordance, dans le prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, les objectifs de développement du Millénaire*, les objectifs stratégiques et les domaines de pratique, et de clarifier les liens qui les unissent, en vue d'établir un cadre d'action cohérent;

7. *Prie également* le PNUD, dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, de réexaminer les domaines de pratique en vue de cibler mieux encore les interventions de l'organisation, compte tenu du potentiel de valeur ajoutée et des avantages comparatifs qu'offre le système de développement multilatéral;

8. *Note* les progrès réalisés par le PNUD dans les domaines de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des connaissances, de la réorganisation des bureaux de pays et de la mise au point de sa stratégie de partenariat, et *engage* l'Administrateur à poursuivre ses efforts pour faire du PNUD un partenaire de développement plus efficace;

9. *Se félicite* de l'esprit d'initiative dont le PNUD a fait preuve en mettant au point un système de gestion axé sur les résultats, et *invite* le PNUD à renforcer, à perfectionner et à simplifier encore ce système, notamment en améliorant les indicateurs de résultat;

10. *Se déclare préoccupé* par le fait que les progrès réalisés dans les domaines de la prise en compte des droits fondamentaux des femmes, de la

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

démarginalisation des femmes et de la réalisation de la parité hommes-femmes soient inégaux, et *engage* le PNUD à intensifier ses efforts, en étroite collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

11. *Se déclare préoccupé* par le fait que le niveau des ressources ordinaires est resté très en deçà de l'objectif fixé pour la période du plan de financement pluriannuel 2000-2003;

12. *Prend note avec satisfaction* de l'augmentation encourageante, quoique modeste, des ressources ordinaires, et *demande instamment* aux États Membres qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions de base afin de maintenir le caractère multilatéral, impartial et universel des activités du PNUD;

13. *Invite* le PNUD, dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, à tenir compte des prévisions budgétaires actuelles;

14. *Souligne* qu'il convient de clarifier et de relier entre elles les priorités définies dans le plan de financement pluriannuel, dans le budget d'appui biennal et dans les arrangements en matière de programmation;

15. *Engage* le PNUD à simplifier et à affiner encore la teneur et la présentation du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, afin que ce plan devienne le principal document de politique générale du PNUD et son outil de gestion stratégique des ressources.

13 juin 2003

2003/9

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2003/13);

2. *Accueille avec satisfaction* l'engagement résolu pris par l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du Fonds en vue de poursuivre les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la contribution du FENU à l'atténuation de la pauvreté;

3. *Se félicite* de l'articulation entre les liens de complémentarité et ceux de partenariat qui unissent le PNUD et le FENU, comme il ressort du Mémoire d'accord régissant leur collaboration dans les domaines du microfinancement et de la gouvernance locale;

4. *Prend note* de l'étude d'impact indépendante du FENU qui est en cours et dont les résultats doivent être présentés au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004, et invite les pays qui sont en mesure de le faire à apporter des contributions financières ou en nature au FENU pour financer cette importante initiative;

5. *Note avec préoccupation* que le montant des ressources ordinaires dont dispose le FENU est très insuffisant par rapport à la demande des pays bénéficiaires du programme, en particulier des pays les moins avancés, pour ses deux principaux domaines d'activité à savoir le microfinancement et la gouvernance locale et décentralisée;

6. *Réaffirme* la contribution unique que le FENU apporte à la réalisation des objectifs du Millénaire* et à ceux énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, et engage la communauté internationale à donner suite à sa décision 2002/26, qui fixe un objectif de mobilisation des ressources ordinaires de 30 millions de dollars par an, afin de permettre au FENU de s'acquitter de son mandat;

7. *Prend acte* des efforts déployés par le FENU pour élargir sa base de donateurs, et *prie* le FENU de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de septembre 2003, de la stratégie qu'il compte mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs énoncés dans sa décision 2002/26.

13 juin 2003

2003/10

Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement 2001-2003 (DP/CF/TCDC/2) qu'il a approuvé dans sa décision 2001/7 du 5 février 2001;

2. *Prend note* des décisions 13/1 et 13/2, adoptées à la treizième session du Comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre pays en développement, consacrées à l'étude des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires et la stratégie relative aux nouvelles orientations de la CTPD;

3. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur l'application du deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/2003/14);

4. *Préconise* de nouveaux efforts pour que la coopération Sud-Sud contribue efficacement à la réalisation des objectifs de développement énoncés lors des conférences et sommets organisés sous l'égide de l'ONU, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et à la prise en compte de la dimension coopération technique entre pays en développement lors de la mise en oeuvre des activités relatives aux programmes du PNUD;

5. *Reconnaît* l'importance de la contribution que la coopération Sud-Sud peut apporter à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'une croissance et d'un développement soutenus dans tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les petits États insulaires en développement;

6. *Accueille avec satisfaction* la résolution 53/263 de l'Assemblée générale visant à inclure le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, tant qu'il existe dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, et *invite* les pays développés et les pays en développement qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds;

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

7. *Note avec satisfaction* les enseignements tirés du deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement, qui apporteront une contribution importante à la formulation du troisième cadre de coopération technique qui doit être présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004.

13 juin 2003

2003/11

Engagements de financement en faveur du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2003 et au-delà (DP/2003/15);

2. *Se félicite* de l'augmentation encourageante, quoique modeste, des ressources ordinaires du PNUD en 2002, pour la deuxième année consécutive, et *note également* l'augmentation des ressources autres que les ressources de base;

3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise du PNUD et sont essentielles pour maintenir le caractère multilatéral, impartial et universel de ses activités;

4. *Constate*, toutefois, que le niveau de croissance des contributions ordinaires continue d'être très en deçà de l'objectif fixé et, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, *engage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires du PNUD afin de reconstituer sa base de ressources ordinaires;

5. *Attend avec intérêt* d'examiner plus avant le montant des ressources nécessaires pour financer le fonctionnement du PNUD lors de l'adoption du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, à sa deuxième session ordinaire en septembre 2003.

13 juin 2003

2003/12

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2003/19);

2. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS sur les chiffres de fin d'année pour 2002 et sur les prévisions relatives aux recettes, aux dépenses et aux montants de la réserve opérationnelle pour 2003 (DP/2003/18);

3. *Prend note* du rapport d'activité relatif à l'examen indépendant du modèle d'activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de questions connexes (DP/2003/CRP.15);

4. *Se félicite* du lancement de l'examen indépendant, et *rappelle* ses décisions 2002/22 et 2003/4 définissant la portée et le mandat de l'examen, qui doit porter essentiellement sur le modèle d'activités, l'environnement concurrentiel et la structure décisionnelle du Bureau;

5. *Attend avec intérêt* de recevoir à la fin de juillet 2003 le rapport des consultants, et *demande* que les observations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Comité de coordination de la gestion lui soit soumis bien avant sa deuxième session ordinaire de 2003.

13 juin 2003

2003/13

Délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP

Le Conseil d'administration

Recommande à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social que, suivant la proposition formulée dans le document DP/FPA/2003/5, l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP soit déléguée au Directeur exécutif par le Secrétaire général.

17 juin 2003

2003/14

Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports relatifs aux services d'audit et de contrôle internes (DP/2003/21, DP/2003/22 et DP/FPA/2003/3), et des observations y relatives;

2. *Engage vivement* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) à prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes signalés dans les rapports relatifs à l'audit et au contrôle internes et de lui rendre compte à sa session annuelle de 2004 dans le contexte de leurs rapports respectifs.

19 juin 2003

2003/15

Missions de visite communes

Le Conseil d'administration

1. *Remercie* le Gouvernement du Mozambique d'avoir accueilli, en mars 2003, la mission de visite commune des Conseils d'administration du

PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies pour la contribution qu'ils ont apportée à la mission;

2. *Prend note* du rapport sur la mission de visite commune au Mozambique (DP/2003/CRP.10-DP/FPA/2003/CRP.1);

3. *Considère* que les missions de visite communes (conjuguées aux missions de visite des différents conseils d'administration) contribuent pour beaucoup à l'action menée par le Conseil d'administration pour coordonner les travaux des fonds et programmes au niveau des pays, notamment en faisant mieux comprendre la contribution que les équipes de pays, en coopération avec les donateurs, apportent aux stratégies nationales de développement;

4. *Note* que les futures missions de visite communes devraient porter sur des thèmes d'intérêt communs aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, comme les accords conclus en vertu du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les activités menées par les équipes de pays pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et/ou d'autres thèmes communs pouvant être examinés lors de futures missions de visite communes des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, et permettre parallèlement aux membres des conseils d'administration de rendre visite à des projets menés par leurs organisations respectives;

5. *Note* que les missions de visite communes peuvent représenter une charge considérable pour les gouvernements hôtes, les équipes de pays et les secrétariats des organisations et avoir un coût élevé, *demande* que cet aspect soit pris en considération lorsque la destination et la durée des futures missions de visite communes sont fixées, et *invite* le bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à proposer aux bureaux des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM d'adopter des orientations claires et d'envisager la possibilité d'un secrétariat tournant qui serait responsable de la coordination et de l'organisation des missions de visite communes;

6. *Invite* le bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à faciliter les discussions relatives aux futures missions de visite communes, par l'intermédiaire du secrétariat et en liaison avec les bureaux des Conseils d'administration et les secrétariats de l'UNICEF et du PAM, en vue de faire des propositions aux conseils d'administration des organisations respectives, à leurs sessions de septembre et d'octobre, concernant une mission de visite commune en 2004.

19 juin 2003

2003/16

Rapport annuel du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport de la Directrice exécutive pour 2002 [DP/FPA/2003/4 (Part I à IV)] et prend note des observations y relatives;

2. *Invite* la Directrice exécutive à envisager de regrouper les différentes parties du rapport annuel en un seul rapport, qui serait concis et axé sur les résultats, et qui tiendrait compte des priorités, objectifs et produits énoncés dans le plan de financement pluriannuel.

19 juin 2003

2003/17

Évaluation du plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003, et directives pour l'élaboration du prochain plan, 2004-2007

Le Conseil d'administration

Rappelle sa décision 2000/9 relative au plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003;

1. *Prend note* du rapport de synthèse pour la période 2000-2003 [DP/FPA/2003/4 (Part II)], ainsi que des observations y relatives du Conseil d'administration, et *se félicite* des progrès dont fait état le rapport de synthèse concernant la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel;

2. *Réaffirme* le rôle que doit jouer le FNUAP pour aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹, à appliquer les principales mesures adoptées par la CIPD+5² et à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³;

3. *Approuve* les considérations stratégiques à prendre en compte pour le prochain plan de financement pluriannuel, qui sont énoncées au paragraphe 15 du rapport de synthèse en tant qu'éléments de base devant servir à l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

4. *Engage* le FNUAP à continuer d'appuyer, dans le cadre de son mandat, les priorités et programmes de développement nationaux des pays bénéficiaires du programme, notamment au moyen du renforcement des capacités;

5. *Engage en outre* le FNUAP à renforcer sa participation aux cadres de développement nationaux dirigés par les pays, tels que les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, là où elles existent;

6. *Se félicite* des progrès du processus de transition au FNUAP et invite celui-ci à renforcer encore les succès remportés en améliorant l'efficacité de l'organisation dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, *Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*, adoptée le 8 novembre 1999.

³ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

7. *Se félicite également* de l'attachement du FNUAP à la gestion axée sur les résultats;

8. *Note avec satisfaction* que le niveau de recettes prévu pour la période du plan de financement pluriannuel en cours, 2000-2003, dépasse légèrement l'objectif fixé;

9. *Note avec préoccupation* que le montant des ressources ordinaires reste inférieur à l'objectif fixé;

10. *Invite* le FNUAP à renforcer les liens qui existent entre les priorités énoncées dans le plan de financement pluriannuel, dans le budget d'appui biennal et dans les programmes de pays, et à en améliorer la cohérence, en s'efforçant notamment de trouver le moyen d'harmoniser leurs cycles respectifs;

11. *Invite* le FNUAP à simplifier et à affiner encore la teneur et la présentation du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, afin qu'il devienne le principal document de politique générale du Fonds et son outil de gestion stratégique des ressources;

12. *Prie* la Directrice exécutive, dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, de préciser davantage sa proposition selon laquelle un rapport sur le plan de financement pluriannuel serait présenté tous les deux ans;

13. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à tenir des consultations officieuses ouvertes à tous sur l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007.

19 juin 2003

2003/18 Programmation commune (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Salue* l'engagement du FNUAP et sa contribution à plusieurs mesures de réforme, notamment au programme de réformes du Secrétaire général, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, et à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001;

2. *Prie* la Directrice exécutive de soumettre à son examen, à sa session annuelle de 2004, un rapport écrit contenant une évaluation, s'appuyant sur des exemples concrets, de l'expérience du FNUAP en matière de programmation commune et d'autres initiatives novatrices et concertées visant à améliorer l'efficacité de la programmation et à réduire les coûts de transaction relatifs aux pays bénéficiaires du programme.

19 juin 2003

2003/19**Engagements financiers en faveur du FNUAP***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et aux autres ressources pour 2003 et au-delà (DP/FPA/2003/6);

2. *Prend acte* du ferme et large appui dont bénéficient les activités du FNUAP et *note avec satisfaction* que plusieurs États Membres ont augmenté leurs contributions ou fait des versements anticipés;

3. *Invite* le FNUAP à poursuivre ses efforts en vue de réduire la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs et d'élargir sa base de donateurs;

4. *Se félicite* des contributions et des engagements également pris par les pays bénéficiaires du programme, ce qui a permis au FNUAP d'atteindre le plus grand nombre de donateurs qu'il ait jamais connu;

5. *Se félicite en outre* des ressources complémentaires reçues par le FNUAP de différentes sources, notamment d'organisations de la société civile, de fondations et d'entreprises privées;

6. *Engage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à prendre des engagements pluriannuels et à faire des versements anticipés;

7. *Exhorte* tous les pays qui sont en mesure de le faire, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires du FNUAP afin de lui permettre de disposer d'une base de ressources stables et prévisibles.

19 juin 2003

2003/20**Fonds pour l'environnement mondial***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

2. *Rappelle également* sa décision 94/10 du 13 mai 1994, par laquelle il a adopté l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

3. *Note* la décision figurant dans la Déclaration de Beijing adoptée par la deuxième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, qui s'est tenue à Beijing (Chine) du 16 au 18 octobre 2002, sur les amendements à l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

4. *Décide* d'adopter les amendements aux paragraphes 2, 3, 6 et 21 f) de l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, selon lesquels la dégradation des sols (c'est-à-dire essentiellement la désertification et le déboisement) et les polluants organiques persistants seront les deux nouveaux domaines d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial, conformément à

la décision prise par la deuxième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial et figurant dans la Déclaration de Beijing du 18 octobre 2002;

5. *Prie* l'Administrateur de transmettre la présente décision au chef de secrétariat/au Président du Fonds pour l'environnement mondial.

19 juin 2003

2003/21

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2003

Le Conseil d'administration

Rappelle que, pendant sa session annuelle de 2003, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2003 (DP/2003/L.2 et Corr.1), tel que révisé oralement;

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2003 (DP/2003/9);

Approuvé le calendrier ci-après des sessions futures du Conseil d'administration 2003 et 2004 :

Seconde session ordinaire de 2003 :	8-12 septembre 2003
Première session ordinaire de 2004 :	26-30 janvier 2004
Session annuelle de 2004 :	14-25 juin 2004 (Genève)
Seconde session ordinaire de 2004 :	20-24 septembre 2004

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 2002 (DP/2003/11 et Add.1 et 2);

Adopté la décision 2003/7 du 13 juin 2003 sur la programmation commune;

Adopté la décision 2003/8 du 13 juin 2003 sur l'évaluation du plan de financement pluriannuel 2000-2003 et les directives pour l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel 2004-2007;

Point 3

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2003/9 du 13 juin 2003 sur le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Point 4**Coopération technique entre pays en développement**

Adopté la décision 2003/10 du 13 juin 2003 sur la coopération technique entre pays en développement;

Point 5**Engagements de financement**

Adopté la décision 2003/11 du 13 juin 2003 sur les engagements de financement en faveur du PNUD;

Point 6**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Esquisse de premier programme de pays pour le Bénin	DP/CPO/BEN/1 et Corr.1
Esquisse de premier programme de pays pour le Kenya	DP/CPO/KEN/1 et Corr.1
Esquisse de premier programme de pays pour le Niger	DP/CPO/NER/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Pakistan	DP/CPO/PAK/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Thaïlande	DP/CPO/THA/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Croatie	DP/CPO/CRO/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Fédération de Russie	DP/CPO/RUS/1
Esquisse de premier programme de pays pour l'Équateur	DP/CPO/ECU/1

Pris note des premières prorogations d'un an des cadres de coopération nationaux pour l'Angola, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Maurice, le Tadjikistan, l'Uruguay et le Zimbabwe (DP/2003/16);

Approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération national pour la Géorgie (DP/2003/16);

Approuvé la prorogation d'un an du deuxième programme de coopération mondial (DP/GCF/2/EXTENSION 1);

Point 7**Rapport sur le développement humain**

Pris note du rapport sur le renforcement des consultations avec les États Membres concernant le *Rapport sur le développement humain*, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale (DP/2003/17), ainsi que des observations y relatives;

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2003/12 du 13 juin 2003 sur le rapport annuel du Directeur exécutif;

Pris note du rapport du Directeur exécutif par intérim sur les chiffres de fin d'année pour 2002 et sur les prévisions relatives aux recettes, aux dépenses et au montant de la réserve opérationnelle pour 2003 (DP/2003/18);

Pris note du rapport sur l'état d'avancement de l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ayant trait au modèle d'activités et aux questions connexes (DP/2003/CRP.15);

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 9

Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration

Tenu des discussions sur l'amélioration de ses méthodes de travail, pris note des propositions formulées à ce sujet, et prié le Bureau de donner suite à ces propositions et de lui en rendre compte;

Point 10

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2003/14 du 19 juin 2003 sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 11

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite commune au Mozambique (DP/2003/CRP.10 et Add.1-DP/FPA/2003/CRP.1 et Add.1);

Pris note du rapport sur la mission de visite en Équateur (DP/2003/CRP.11);

Adopté la décision 2003/15 du 19 juin 2003 sur les missions de visite communes;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport de la Directrice exécutive pour 2002

Adopté la décision 2003/16 du 19 juin 2003 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive;

Adopté la décision 2003/17 du 19 juin 2003 sur l'évaluation du plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003, et les directives concernant l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

Adopté la décision 2003/18 du 19 juin 2003 sur la programmation commune au FNUAP;

Point 13**Délégation de pouvoirs concernant le personnel du FNUAP**

Adopté la décision 2003/13 du 17 juin 2003 sur la délégation de pouvoirs concernant le personnel du FNUAP;

Point 14**Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP**

Adopté la décision 2003/19 du 19 juin 2003 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP;

Point 15**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Esquisse de programme de pays pour le Bénin	DP/FPA/CPO/BEN/6
Esquisse de programme de pays pour le Kenya	DP/FPA/CPO/KEN/6
Esquisse de programme de pays pour le Niger	DP/FPA/CPO/NER/6
Esquisse de programme de pays pour l'Afghanistan	DP/FPA/CPO/AFG/1
Esquisse de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée	DP/FPA/CPO/PRK/4
Esquisse de programme de pays pour le Pakistan	DP/FPA/CPO/PAK/7
Esquisse de programme de pays pour Cuba	DP/FPA/CPO/CUB/6

Pris note du rapport sur l'application du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2003/9);

Point 16**Programme consultatif technique**

Pris note du rapport sur un cadre de contrôle et d'évaluation, 2003-2005, du Programme consultatif technique (DP/FPA/2003/7);

Point 17**Questions diverses**

Adopté la décision 2003/20 du 19 juin 2003 sur le Fonds pour l'environnement mondial;

Pris note de la synthèse de l'évaluation du rôle du PNUD en ce qui concerne les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/24);

Pris note des décisions du Comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre pays en développement adoptées à sa treizième session (DP/2003/CRP.16);

I. Réunion commune

Tenu une réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, avec la participation du Programme alimentaire mondial, sur la simplification et l'harmonisation; la transition de la phase de secours à celle du développement; la suite à donner au Consensus de Monterrey; le VIH/sida; et la suite donnée aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : étude de cas au Népal.

Tenu une manifestation spéciale sur les services à forte intensité de connaissances offerts par le PNUD;

II. Consultations officielles

Tenu des consultations officielles sur la stratégie budgétaire du PNUD pour l'exercice biennal 2004-2005;

Tenu des consultations officielles sur les fonds d'affectation spéciale thématiques;

Tenu une réunion d'information sur la campagne du FNUAP visant à éliminer les cas de fistule en Afrique subsaharienne;

Tenu une réunion d'information sur les partenariats visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits d'hygiène de la procréation.

19 juin 2003

**Projet de plan de travail
Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP**

Seconde session ordinaire de 2003 (New York, 8-12 septembre)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 8 septembre	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Rapport de la session annuelle de 2003 – Décisions adoptées à la session annuelle de 2003 – Projet de plan de travail pour 2004
		4	PNUD : Plan de financement pluriannuel <ul style="list-style-type: none"> – Deuxième plan de financement pluriannuel, 2004-2007
	15 heures-18 heures	4	PNUD : Plan de financement pluriannuel (suite)
Mardi 9 septembre	10 heures-13 heures	2	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Examen annuel de la situation financière de 2002 – Renseignements détaillés concernant l'examen annuel de la situation financière de 2002 – Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 – Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires pour l'examen biennal 2004-2005 – Renseignements sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2002
		8	FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur le projet de budget d'appui biennal pour 2004-2005 – Rapport du CCQAB sur le budget d'appui biennal pour 2004-2005 – Rapport sur l'examen financier annuel pour 2002
	15 heures-18 heures		
Mercredi 10 septembre	10 heures-13 heures	7	UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Estimations budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"> – Rapport du CCQAB sur les estimations budgétaires pour 2004-2005 – Rapport final de l'examen indépendant
	15 heures-18 heures	3	PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématiques <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur les fonds d'affectation spéciale thématiques
		5	PNUD : Évaluation <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation – Rapport de synthèse sur l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs de développement du Millénaire – Réponse de l'Administration à l'évaluation du rôle du PNUD en ce qui concerne les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Jeudi 11 septembre	10 heures-11 heures	5	PNUD : Évaluation (suite)
	11 heures-13 heures		<i>Consultations officielles</i>
	15 heures-18 heures	6	PNUD : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Assistance à l'Afghanistan : Note de l'Administrateur – Prorogation de cadres de coopération nationaux – Projets de programmes de pays
Vendredi 12 septembre	10 heures	9	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Projets de programmes de pays
	Midi-13 heures		<i>Consultations officielles sur la stratégie du Fonds d'équipement des Nations Unies (décision 2003/9)</i>
	15 heures-18 heures	10	Questions diverses Décisions en instance
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du rapport de la session annuelle de 2003 – Liste des questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2004 – Ordre du jour de la première session ordinaire de 2004

2003/22

PNUD : budget d'appui biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur et des objectifs et de la stratégie d'ensemble sur le projet de budget d'appui et les prévisions connexes pour l'exercice biennal 2004-2005, figurant dans le document DP/2003/28 et qui, combiné aux arrangements de programmation 2004-2007, fait partie intégrante du deuxième plan de financement pluriannuel 2004-2007, ainsi que du rapport sur les mesures de sécurité supplémentaires (DP/2003/CRP.20);

2. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 645 478 400 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 70 310 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant donc à 575 168 400 dollars;

3. *Approuve* la proposition, présentée par l'Administrateur dans le document DP/2003/CRP.20, de lui accorder en 2004-2005 des pouvoirs exceptionnels lui donnant accès à un montant maximum de 11,5 millions de dollars pour le financement de mesures de sécurité supplémentaires;

4. *Approuve* la démarche consistant à établir, pour les bureaux du siège et des pays, un schéma de structure de base financé sur le budget d'appui ordinaire en vue d'augmenter progressivement la part proportionnelle par rapport à la structure de base, les coûts de l'augmentation étant répartis entre les ressources ordinaires et les autres ressources, et prie le PNUD de faire rapport sur l'application de ce schéma dans le cadre du prochain projet de budget d'appui biennal 2006-2007;

5. *Considère* que l'augmentation des taux de recouvrement des coûts proposée constitue un progrès dans la bonne direction, en vue d'assurer que les recettes tirées de ce recouvrement financent les coûts d'appui à toutes les activités financées sur d'autres ressources et approuve, en tant que dispositif provisoire, la méthode de recouvrement des coûts décrite aux paragraphes 130 à 134 du document DP/2003/28;

6. *Prie* l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration, à sa seconde session ordinaire de septembre 2004, un rapport sur la politique de recouvrement des coûts du PNUD, contenant notamment une description de la méthode de calcul des taux de recouvrement, une mise à jour sur l'adéquation des taux provisoire, les options qui permettraient d'assurer que les recettes tirées du recouvrement soient notifiées en toute transparence – notamment celle qui consisterait à inclure ces recettes dans le projet de budget d'appui pour le prochain exercice biennal, ainsi qu'une comparaison des pratiques suivies par les autres fonds et programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement;

7. *Prend note* des préoccupations exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la tendance au reclassement des postes (DP/2003/29), approuve les propositions de reclassement présentées par l'Administrateur qui figurent aux paragraphes 49 à 55 du document DP/2003/28, en relevant que la plupart de ces reclassements résultent de l'élargissement des responsabilités du PNUD et ont un caractère ponctuel et prie le PNUD de faire preuve de la plus grande modération dans la formulation de propositions de reclassement ultérieures;

8. *Souscrit* aux propositions de l'Administrateur relatives aux contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, figurant au paragraphe 69;

9. *Reconnaît* la nécessité de trouver un accord sur la distinction entre les dépenses afférentes au programme et les frais généraux, visée aux paragraphes 44 à 46 du document DP/2003/28, et prie l'Administrateur de consulter à ce sujet, en 2004, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Conseil d'administration et les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de traiter de ces questions avant la présentation du budget d'appui pour le prochain exercice biennal (2006-2007);

10. *Demande instamment* aux pays qui sont en position de le faire d'accroître leur financement des ressources de base pour permettre à l'organisation d'exécuter le plan de financement pluriannuel;

11. *Rappelle* sa décision 2002/18 sur les arrangements en matière de programmation et prie l'Administrateur de consulter le Conseil d'administration dans le cas où le montant des ressources ordinaires tomberait au dessous de 450 millions de dollars;

12. *Autorise* l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit à laquelle les ressources sont virées.

Budget d'appui biennal 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<hr/>	
Appui aux programmes	
Bureaux de pays	297 649,5
Siège.	75 294,3
Total partiel.	372 943,8
<hr/>	
Gestion et administration.	133 366,8
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	104 579,5
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	3 153,2
Bureau des services d'achats interorganisations	956,1
Volontaires des Nations Unies	30 479,0
Total partiel.	139 167,8
<hr/>	
Montant brut total des crédits à ouvrir	645 478,4
<hr/>	
<i>À déduire</i> : Montant estimatif des recettes	70 310,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	575 168,4
<hr/>	

12 septembre 2003

2003/23

Budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, figurant dans le document DP/2003/28;

2. *Approuve* l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est le suivant :

Budgets d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>FENU</i>	<i>UNIFEM</i>
Montant total des crédits à ouvrir	14 376,8	14 857,2

10 septembre 2003

2003/24

PNUD : plan de financement pluriannuel 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* sa décision 98/23 sur l'établissement d'un plan de financement pluriannuel et sa décision 2003/8 sur les directives pour l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel 2004-2007;

2. *Remercie* le PNUD d'avoir, à la demande du Conseil, établi un cadre clair et cohérent et se félicite à cet égard de la rationalisation des objectifs et des lignes de services. Il en résulte un meilleur plan de financement pluriannuel 2004-2007, qui permettra au PNUD de répondre avec plus de souplesse aux besoins des pays de programme;

3. *Approuve* le plan de financement pluriannuel 2004-2007 figurant dans le document DP/2003/32, en prenant en compte les observations formulées par les États Membres, y compris celles qui concernent la nécessité d'utiliser une terminologie conforme à celle des grandes conférences et sommets des Nations Unies et l'importance d'une programmation qui soit déterminée par les pays;

4. *Réaffirme* que le plan de financement pluriannuel doit devenir le principal document de politique, de même qu'une ressource stratégique et un instrument de gestion;

5. *Considère* que la bonne exécution du plan de financement pluriannuel est liée à l'obtention du niveau de recettes prévues ainsi qu'à leur utilisation efficace

dans le cadre de stratégies de développement prises en charge par les pays, et prie le PNUD de lui faire rapport sur ce point;

6. *Réaffirme* sa décision 2002/18 fixant un objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars et invite tous les pays à contribuer à la réalisation de cet objectif;

7. *Se félicite* de la place accordée aux objectifs de développement du Millénaire⁴, en particulier à ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, qui sont clairement reconnus comme étant l'assise de toutes les activités du PNUD, et souligne qu'il est important d'adopter une approche équilibrée en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

8. *Constate* le rôle qu'assume le PNUD en tant que coordonnateur résident du système de développement des Nations Unies au niveau des pays;

9. *Demande instamment* au PNUD de renforcer son soutien aux cadres et aux priorités de développement nationaux, notamment en développant les partenariats, et souligne qu'il est important de renforcer les capacités en vue de promouvoir un développement efficace;

10. *Encourage* le PNUD à intensifier la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et à promouvoir la croissance et le développement soutenu de tous les pays en développement;

11. *Demande à nouveau* que les besoins spécifiques des pays les moins avancés soient pris en considération dans le cadre de l'exécution du plan de financement pluriannuel 2004-2007;

12. *Reconnaît* la nécessité d'améliorer, dans le cadre du plan de financement pluriannuel et sur la base d'indicateurs de résultats, les mécanismes de notification, notamment sur les questions relatives à l'égalité des sexes et les autres questions intersectorielles, et prie le PNUD de présenter des propositions à cette fin lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration de janvier 2004;

13. *Invite* le PNUD à continuer de resserrer les liens entre le plan de financement pluriannuel, le budget d'appui biennal et les arrangements de programmation.

12 septembre 2003

2003/25

Activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2002 (DP/2003/33);

2. *Accueille favorablement* ce rapport candide et analytique;

⁴ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

3. *Se félicite* de la prise en compte des enseignements tirés des évaluations précédentes pour l'établissement du deuxième plan de financement pluriannuel 2004-2007 (DP/2003/32);

4. *Réaffirme* sa décision 2002/19 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation 2001, en particulier son paragraphe 9, et encourage ainsi les activités du PNUD qui visent à promouvoir des partenariats avec les administrations nationales pour développer les capacités d'évaluation;

5. *Souligne* l'importance d'utiliser des indicateurs qui soient établis avec l'entière participation des autorités nationales et approuvés par les organes intergouvernementaux pertinents;

6. *Accueille avec satisfaction* le partenariat sur le développement des capacités d'évaluation et les autres partenaires du développement qui oeuvrent à renforcer les capacités nationales d'évaluation, et notamment la coopération établie dans le cadre de l'Association internationale de l'évaluation du développement et du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation;

7. *Prie* le PNUD de développer l'évaluation des questions stratégiques et intersectorielles, comme par exemple le rôle du PNUD dans le processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les questions liées à l'égalité des sexes;

8. *Engage* le PNUD à poursuivre ses travaux visant à relier l'élaboration des politiques et les activités opérationnelles et souligne la nécessité de continuer à développer le processus qui permet de tirer des enseignements de l'expérience, en particulier au niveau des pays;

9. *Se félicite* de l'accent mis sur l'approfondissement d'une culture des résultats au sein du PNUD et d'une culture du savoir et de l'apprentissage en vue de la prise de décision;

10. *Invite* le PNUD à continuer de renforcer ses capacités d'évaluation internes;

11. *Demande instamment* au PNUD de présenter à l'avenir des rapports d'évaluation plus complets sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, sur les Volontaires des Nations Unies et sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU);

12. *Invite* le PNUD à prendre en compte la Réponse de la direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans le processus du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/35) dans les activités liées à la stratégie et prie l'Administrateur de lui faire un rapport sur cette question, assorti de recommandations, à sa première session ordinaire de 2004.

12 septembre 2003

2003/26**UNOPS : prévisions budgétaires révisées
pour l'exercice biennal 2002-2003, projet de budget
pour l'exercice biennal 2004-2005, et rapport
sur le montant de la réserve opérationnelle***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/2003/38), ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires du Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2003/39);

2. *Approuve* : a) les prévisions budgétaires révisées d'un montant de 90,7 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 2002-2003 ; b) le projet de budget d'un montant de 87 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005; et c) les effectifs proposés pour l'exercice biennal 2002-2003.

*12 septembre 2003***2003/27****Examen indépendant du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport final sur l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2003/40) et du rapport sur l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de questions connexes – observations du Directeur (DP/2003/CRP.19);

2. *Constate avec préoccupation* qu'en dépit de l'augmentation des recettes attendues vers la fin de l'année 2003, les prévisions de recettes pour 2004 restent inférieures au montant nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'UNOPS et invite le Directeur exécutif à focaliser son attention sur l'élargissement du portefeuille de projets, ainsi qu'il en a exprimé l'intention, et à cette fin, à analyser notamment les possibilités de nouer des relations de travail avec de nouveaux partenaires;

3. *Rappelle* l'engagement pris par le Secrétaire général d'inciter les entités des Nations Unies à avoir recours aux services de l'UNOPS (document DP/2002/CRP.5);

4. *Appuie* les modalités proposées par le Directeur exécutif dans le document DP/2003/CRP.19 en ce qui concerne les mesures à prendre immédiatement pour s'attaquer aux problèmes les plus pressants qui se posent aujourd'hui au Bureau et accueille favorablement l'intention du Directeur exécutif d'opérer immédiatement un certain nombre de changements internes;

5. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS d'élaborer, en consultation avec le Conseil d'administration, une réponse détaillée aux recommandations figurant dans le rapport sur l'examen indépendant (DP/2003/40) de sorte que le Conseil d'administration puisse l'examiner à sa première session ordinaire de 2004;

6. *Note* que la question essentielle de la viabilité à long terme de l'UNOPS est liée à des considérations plus vastes, telles que la vision, le mandat et la gouvernance, dont le Conseil d'administration devra traiter en consultation avec l'UNOPS et avec toutes les parties prenantes concernées, estime nécessaire que cette discussion se déroule parallèlement à la mise en oeuvre de la réforme interne et prie le Directeur exécutif de s'employer à ce que cette consultation élargie ait lieu dès que possible;

7. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004 sur la stratégie appliquée en vue d'élargir le portefeuille de projets et sur les progrès réalisés en matière de changements internes; de présenter un calendrier et un budget détaillé, de préciser les critères de suivi des progrès réalisés et les moyens de financer les coûts du processus de changement; et de faire rapport sur le processus de consultation élargi décrit au paragraphe 6 ci-dessus.

12 septembre 2003

2003/28

Fonds des Nations Unies pour la population : projet de budget d'appui biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population, établi pour l'exercice 2004-2005, contenu dans le document publié sous la cote DP/FPA/2003/11,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 169,6 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 14,6 millions de dollars, viendront en déduction du montant net des crédits à ouvrir, qui s'élèvent donc à 155 millions de dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	86 577,1
Siège.	29 180,9
Total partiel.	115 758,0
Gestion et administration de l'organisation	53 802,6
Montant total des crédits ouverts.	169 560,6

<i>À déduire</i> : Montant estimatif des recettes	(14 600,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	154 960,6

2. *Autorise* la Directrice exécutive du FNUAP à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit sur laquelle le virement est effectué;

3. *Autorise* l'inscription de dépenses extrabudgétaires additionnelles d'un montant maximum de 3,8 millions de dollars au titre de la mise en oeuvre du projet sur la planification des ressources de l'entreprise.

10 septembre 2003

2003/29

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2003

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'au cours de sa seconde session ordinaire de 2003, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session ordinaire de 2003 (DP/2003/L.3 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2003 (DP/2003/25);

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2004 :

Première session ordinaire :	23-30 janvier 2004
Session annuelle :	14-25 juin 2004 (Genève)
Seconde session ordinaire :	20-24 septembre 2004

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2002/22 du 12 septembre 2003 sur le budget d'appui biennal (PNUD) 2004-2005;

Adopté la décision 2003/23 du 10 septembre 2003 sur le Budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

Pris note de l'examen annuel de la situation financière en 2002 (DP/2003/27);

Pris note des informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière, 2002 (DP/2003/27/Add.1);

Pris note du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget biennal pour l'exercice 2004-2005 (DP/2003/29);

Pris note du rapport sur les informations concernant les dépenses engagées par les organismes des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2002 (DP/2003/30 et DP/2003/30/Add.1);

Pris note du rapport sur les mesures supplémentaires nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des installations du PNUD (DP/2003/CRP.20);

Point 3

Fonds d'affectation spéciale thématiques

Pris note du rapport sur les fonds d'affectation spéciale thématiques (DP/2003/31);

Point 4

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2003/24 sur le deuxième plan de financement pluriannuel, 2004-2007 (DP/2003/32);

Point 5

Activités d'évaluation

Adopté la décision 2003/25 du 12 septembre 2003 sur les activités d'évaluation du PNUD;

Pris note du rapport sur l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement – résumé analytique (DP/2003/34);

Pris note de la réponse apportée par la direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/35);

Pris acte d'une note de l'Administrateur sur le rapport sur l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement (DP/2003/41);

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après ainsi que des observations formulées sur ces projets :

Projet de descriptif du programme de pays concernant la République centrafricaine	(DP/DCP/CAF/1)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la République du Congo	(DP/DCP/PRC/1)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la Sierra Leone	(DP/DCP/SLE/1)

Projet de descriptif du programme de pays concernant la Lituanie (DP/DCP/LIT/1)

Projet de descriptif du programme de pays concernant la Pologne (DP/DCP/POL/1 et Corr.1)

Approuvé la prorogation, pour un an, du cadre de coopération relatif au Pérou (DP/2003/37/Rev.1);

Pris acte de la prorogation, pour un an, des cadres de coopération relatifs à la Bosnie-Herzégovine et au Chili (DP/2003/37/Rev.1);

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD à l'Afghanistan (DP/2003/36);

Pris note du rapport oral sur l'assistance du PNUD au Myanmar;

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2003/26 du 12 septembre 2003 sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 de l'UNOPS, son projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005, et le rapport sur le montant de la réserve opérationnelle;

Adopté la décision 2003/27 du 12 septembre 2003 sur l'examen indépendant de l'UNOPS;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget biennal 2004-2005 (DP/2003/39);

Pris note du rapport sur l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de questions connexes (DP/2003/CRP.19);

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2003/28 du 10 septembre 2003 sur le projet de budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds des Nations Unies pour la population;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions du FNUAP concernant son budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/FPA/2003/12);

Pris note du rapport annuel sur la situation financière 2002 (DP/FPA/2003/13);

Point 9**FNUAP : programmes de pays et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après :

Projet de descriptif du programme de pays concernant le Lesotho	(DP/FPA/DCP/LSO/4)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la République du Congo	(DP/DCP/FPA/COG/3)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la Sierra Leone	(DP/DCP/FPA/SLE/3)
Projet de descriptif du programme de pays concernant l'Équateur	(DP/FPA/DCP/ECU/4)

Point 10**Questions diverses**

Tenu une consultation officielle commune du PNUD, du FNUAP et d'UNIFEM sur les femmes, la paix et la sécurité;

Tenu des consultations officielles sur la stratégie du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU);

Tenu des réunions d'information officielles sur l'Afghanistan;

FNUAP

Tenu des consultations officielles sur le cadre de financement pluriannuel 2004-2007 et sur le programme multinational 2004-2007.

12 septembre 2003

Projet de plan de travail Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

Première session ordinaire de 2004 (New York, 23-30 janvier 2004)

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 23 janvier		
10 heures à 13 heures; 15 heures à 18 heures	1	Réunion du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP – Élection du Bureau du Conseil d'administration pour l'année 2004 Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM Thèmes : – Simplification et harmonisation – VIH/sida – Sécurité du personnel des Nations Unies – À établir
Lundi 26 janvier		
10 heures à 13 heures 15 heures à 18 heures		Suite de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
Mardi 27 janvier		
10 heures à 13 heures	1	Suite de la réunion du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP Questions d'organisation – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail – Adoption du rapport de la seconde session ordinaire de 2003 – Adoption du plan de travail annuel 2004 du Conseil d'administration Débat consacré au FNUAP
	11	Cadre de financement pluriannuel – Cadre de financement pluriannuel, 2004-2007
15 heures à 18 heures	11	Cadre de financement pluriannuel (<i>suite</i>) – Cadre de financement pluriannuel, 2004-2007
	10	Programmes de pays et questions connexes – Programme multinational, 2004-2007 – Approbation des documents de programme de pays

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 28 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD
		– Déclaration de l'Administrateur
	4	Cadre de financement pluriannuel
		– Propositions relatives au mécanisme de notification
	5	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
		– Stratégie et plans d'activité d'UNIFEM, 2004-2007
15 heures à 18 heures	7	Fonds d'équipement des Nations Unies
		– Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget 2003
		– Rapport du Directeur exécutif sur le processus de gestion du changement
Jeudi 29 janvier		
10 heures à midi	3	Évaluation
		– Réponse de la Direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs de développement du Millénaire
		– Recommandations relatives aux activités du PNUD relatives aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans le contexte de la réponse de la Direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans le processus d'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
	2	Coopération technique entre pays en développement
		– Troisième cadre de coopération technique entre pays en développement
Midi à 13 heures		Consultations officieuses
15 heures à 18 heures	6	PNUD : programmes de pays et questions connexes
		– Approbation des documents de programme de pays
		– Rapport de la mission d'évaluation qui s'est rendue au Myanmar
		– Prorogations des cadres de coopération avec les pays
Vendredi 30 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
	8	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		<ul style="list-style-type: none"> – PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002 – FNUAP : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002 – UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002
	9	Rapport au Conseil économique et social <ul style="list-style-type: none"> – PNUD : Rapport au Conseil économique et social – FNUAP : Rapport au Conseil économique et social
15 heures à 18 heures	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Décisions en suspens
	1	Questions d'organisation
